

Audits,
Conseils

Etudes de
Risques

Ingénierie

Formations

Assistance
technique



Phénix Conseils
*Les spécialistes de l'incendie
et des risques*



LE CATALOGUE PHENIX CONSEILS



phenix-conseils.com
ingénierie.audits.conseils.formations

ZI Daudel - 17, rue Jean-Baptiste Colbert 26700 PIERRELATTE Tél : 04.75.27.94.84 - Fax : 04.75.27.96.92
APE 7120 B - SIRET 480 089 424 00026 - contact.f@phenix-conseils.com - www.phenix-conseils.com



Phénix Conseils

***Les spécialistes de l'incendie
et des risques***



Créée en janvier 2005, la société **PHENIX CONSEILS** est un bureau d'étude spécialisé dans la gestion des risques, l'incendie et l'explosion en milieu industriel, Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE), Installations Nucléaires de Base (INB), Etablissements Recevant du Public (ERP) et habitations.

Depuis sa création il y a 13 ans, **PHENIX CONSEILS** n'a cessé de se développer et dispose d'une équipe de professionnels expérimentés.

- Expert Incendie
- Ingénieur Modélisation numérique
- Ingénieur HSE et Ingénieur Sécurité
- Spécialiste Incendie – Formateur
- Spécialiste ATEX
- Spécialiste Gestion des Risques Industriels
- Technicien de sécurité



Le management de la qualité des processus mis en œuvre par **PHENIX CONSEILS** pour exécuter ses prestations est qualifié :

- Certification ISO 9001 version 2015 délivrée par LRQA
- Qualification UTO délivrée par EDF.



[Accès au sommaire](#)

phenix-conseils.com
ingénierie.audits.conseils.formations

ZI Daudel - 17, rue Jean-Baptiste Colbert 26700 PIERRELATTE Tél. : 04.75.27.94.84 - Fax : 04.75.27.96.92
contact.f@phenix-conseils.com - www.phenix-conseils.com



SOMMAIRE

[Présentation de Phénix Conseils](#)

2

[Sommaire](#)

3/4/5

Audits & Conseils

[Prévention et protection incendie \(industrie, ERP, habitations\)](#)

6

[Visites de prévention incendie « terrain »](#)

7

[Organisations des secours, plans et consignes](#)

8

[Mises en conformité réglementaire, APSAD](#)

9

[Diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées](#)

10

[Relevés de Densité de Charges Calorifiques \(DCC\)](#)

11

[Analyse des risques aux postes de travail \(IPRP\)](#)

12

[Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)

13

[Interface avec les Autorités \(DRIRE, assureurs, sapeurs pompiers, inspection du travail, Commission de sécurité\)](#)

14

[DECI \(Défense extérieure contre l'incendie \) Etude de conformité et apports de solutions](#)

15

[Coordination SSI](#)

16

[Sûreté nucléaire](#)

17

Le catalogue est interactif, cliquez sur la ligne sélectionnée pour accéder directement à une fiche



Etudes des Risques

Prévention des Risques Industriels (PRI)	18
Etude de risque incendie, étude de vulnérabilité incendie	19
Abonnement Prévention et Conseils Incendie - APSAD R11	20
Etude ATEX (Atmosphères Explosives)	21
Etudes de dangers et d'impacts	22
Etudes de stabilité au feu des structures	23

Ingénierie

Démonstration de la maîtrise des risques liés à l'incendie (INB, NBS)	24
Modélisation de phénomènes dangereux	25
PCS (Plan Communal de Sauvegarde)	26
PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)	27
POI (Plan d'Opération Interne)	28
PUI (Plan d'Urgence Interne)	29
Dimensionnement de moyens de secours (RIA, sprinkler, désenfumage, capacités hydrauliques, rétention eaux d'extinction)	30

Le catalogue est interactif, cliquez sur la ligne sélectionnée pour accéder directement à une fiche



Formations

<i>Formation incendie, Maniement des extincteurs</i>	31
<i>Evacuation</i>	32
<i>Appareils respiratoires isolants (ARI)</i>	33
<i>Permis de feu</i>	34
<i>Explosion (ATEX)</i>	35
<i>Equipier de 1^{ère} intervention</i>	36
<i>Equipier de 2^{ème} intervention</i>	37
<i>Intervention face aux risques radiologiques et chimiques</i>	38
<i>Gestion et communication de crise</i>	39

Assistance technique

<i>Assistance technique incendie – Arrêt de Tranche Nucléaire</i>	40
<i>Implantation de détecteurs de fumées dans locaux d'habitation</i>	41
<i>Assistance technique assurances</i>	42

Le catalogue est interactif, cliquez sur la ligne sélectionnée pour accéder directement à une fiche



Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises et sites industriels.
- ICPE.



Prévention et Protection Incendie

La prévention et la protection incendie visent, par un ensemble de mesures actives et passives , à assurer la sécurité des personnes et des biens directement menacés par les effets d'un sinistre, et à permettre aux secours d'intervenir dans les meilleures conditions.

4 minutes suffisent pour qu'une seule flamme se transforme en incendie incontrôlable.

Cependant, les incendies peuvent être évités dans la plupart des cas.

C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter de bonnes attitudes pour se protéger du risque incendie.

OBJECTIFS

- Préparer les concepts de sécurité .
- Aider l'entreprise dans sa gestion du risque Incendie.
- Déterminer les mesures de sauvegarde du personnel.
- Elaborer les mesures de sauvegarde de l'outil de travail.
- Assurer la sauvegarde des parts de marché.
- Optimiser la protection incendie de l'établissement tout en réduisant ses coûts.

PROGRAMME

- Analyse de l'entreprise selon une méthodologie rigoureuse d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques.
- Elaboration des mesures techniques et organisationnelles de réduction et de maîtrise des risques.



Etablissements concernés :

- PME, TPE

Cadre juridique :

- Néant



Visite de prévention incendie « TERRAIN »

La prévention du risque incendie en TPE/PME est souvent négligée lorsque les responsables ont « la tête dans le guidon » ou ne peuvent déléguer, faute de moyens ou de compétences. Néanmoins, dans une entreprise, un incendie peut avoir des conséquences dramatiques. Si le nombre de victimes demeure heureusement peu élevé, les répercussions économiques sont souvent irrémédiables : **70 % des entreprises victimes d'un sinistre majeur disparaissent dans les mois qui suivent**. Dans ce domaine, PHENIX CONSEILS, est en mesure de vous fournir à partir d'une **simple visite de vos locaux** et en dehors de tout audit réglementaire, des **recommandations visant à améliorer votre prévention de l'incendie** en exploitation à un coût réduit.

OBJECTIFS

- Faire une visite de l'établissement, accompagné de l'un des responsables de l'entreprise :
 - Identifier les points pouvant être à l'origine d'un incendie
 - Identifier les points pouvant participer et amplifier les conséquences de l'incendie
 - Identifier les points d'organisation pouvant être défailants
 - Identifier les points névralgiques à sauvegarder pour la survie de l'entreprise

PROGRAMME

- Sur une demi-journée (selon la taille des installations) un spécialiste en prévention des incendies :
 - Réalisera une visite de l'intégralité de vos locaux,
 - Vous questionnera sur des points stratégiques de prévention et de protection incendie,
 - Rédigera un rapport de visite simplifié où seront mentionnées toutes les observations faites au cours de la visite de terrain.

Établissements concernés :

- Tous types d'entreprises.
- ERP – IOP.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.

Cadre Juridique :

- Code du travail :
 - Article R 4227-13.
- Arrêté du 4 novembre 1993.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Certificat technique incendie du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.



Organisation des Secours, Plans et Consignes

Un accident peut **toujours** survenir. Dans une situation d'urgence, **chaque minute compte**. Seules **une Organisation Rigoureuse**, **une Formation Adaptée** et **une Mise en Pratique Régulière** peuvent permettre d'en limiter les conséquences.

OBJECTIFS

- Organiser les secours internes.
- Elaborer les scénarios d'évacuation.
- Réaliser les plans et consignes réglementaires.

PROGRAMME

- Elaborer les cheminements d'évacuation.
- Vérifier les éclairages de sécurité et la signalétique existante.
- Réaliser les plans d'évacuation.
- Elaborer les consignes incendie.
- Organiser les exercices d'intervention incendie et d'évacuation.

Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises.
- ERP – IOP.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.

Cadre Réglementaire :

- Code du travail.
- Règles APSAD.



Phénix Conseils

Les spécialistes de l'incendie et des risques



Mise en Conformité Réglementaire, APSAD

La mise en conformité : un vecteur de sécurité de votre activité

Les réglementations françaises et européennes (**administratives, normatives et techniques**) sont de plus en plus exigeantes. Les respecter est **un devoir** du chef d'établissement.

Issues essentiellement de retour d'expériences, elles ont pour but principalement de **garantir un niveau optimal de sécurité**.

Elles évoluent en permanence et imposent une veille réglementaire adaptée à l'activité de l'établissement.

OBJECTIFS

- Assurer la conformité réglementaire de l'établissement dans les domaines de l'incendie et de la sécurité.
- Assurer la conformité technique des équipements de sécurité.
- Assurer la veille réglementaire applicable à l'établissement.

PROGRAMME

- Définition de la réglementation applicable aux activités de l'établissement.
- Audit initial de vérification de la conformité administrative.
- Audit de vérification de la conformité aux règles techniques et DTU des installations de sécurité.
- Rapport de non-conformité (constats et écarts).
- Veille réglementaire.



Etablissements concernés :

- Tous types d'établissements recevant du public (ERP) et d'installations recevant du public (IOP).

Cadre Juridique :

- Loi 2005-102 du 11 Février 2005.
- Décret n° 2009-500 du 30 Avril 2009.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Brevet de prévention incendie.
- DUT Hygiène et Sécurité.



Diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées

L'accessibilité des personnes handicapées *Une obligation réglementaire*

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le *diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées* est devenu **obligatoire pour tous les ERP-IOP**. Cette Loi 2005-102 du 11 février 2005 sur « **le handicap et l'égalité des chances** » concerne **12 millions de Français**. Des plus jeunes aux plus âgés, quel que soit le handicap de chacun, nous sommes tous concernés. En effet, cette loi s'adresse aux **650.000 établissements recevant du public**, qui auraient dû réaliser ce diagnostic **avant le 31 décembre 2010**, afin que les handicapés ne soient plus discriminés.

1^{er} janvier 2010 :

Diagnostic ERP 1^{ère} et 2^{ème} catégories
+ ERP Etat 3^{ème} et 4^{ème} catégories

1^{er} janvier 2011 :

Diagnostic ERP 3^{ème} et 4^{ème} catégories hors Etat
+ ERP spécifique

1^{er} janvier 2015 :

Mise en conformité de tous les ERP

OBJECTIFS

- Apporter un diagnostic d'accessibilité détaillé lors d'un état des lieux.
- Proposer des solutions techniques et organisationnelles.
- Réaliser un chiffrage et un échéancier de mise en conformité.



Etablissements concernés :

- IGH.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.

Nos qualifications :

- Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Certificat Technique Incendie du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.



Relevés de Densité de Charges Calorifiques (DCC)

La Charge Calorifique est égale à la quantité de chaleur totale susceptible de se dégager par la combustion de l'ensemble des éléments combustibles se trouvant dans un local. Elle s'exprime en Mégajoule (MJ).

La Densité de Charge Calorifique correspond à la Charge Calorifique ramenée à l'unité de surface du plancher du local. Elle s'exprime en MJ/m².

OBJECTIFS

- Réaliser un inventaire complet des locaux (numéro, niveau, surface).
- Dresser un inventaire des matériaux combustibles contenus dans chacun des locaux. et identifier les éléments fixes ou mobiles.
- Identifier l'ensemble des passages entre les locaux, définir leur état (trémies rebouchées ou non obturées), et les formaliser sur plans.
- Calculer le Potentiel Calorifique Surfaccique (PCS), ratio entre la Charge Calorifique contenue dans le local et la surface au sol du local.
- Déterminer la sensibilité au départ de feu par local (très importante, importante, modérée, faible) d'un local avec sa classe d'inflammabilité et sa source d'allumage.
- Créer des plans et des bases de données sur les différents locaux étudiés.



Etablissements concernés :

- Industries chimiques.
- Industries diverses.

Cadre Réglementaire :

- Code du travail :
 - Article L. 4622-4.
- Décret n° 2003-546 du 24 Juin 2003.

Nos qualifications :

- Préventeur habilité IPRP.



Intervenant Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

Un des principaux leviers de progrès dans l'entreprise

L'IPRP est un préventeur (*technicien* ou *ingénieur*) doté de compétences techniques ou organisationnelles, dont la mission consiste à participer à **la prévention des risques professionnels** et à **l'amélioration des conditions de travail** en complément des actions conduites par les médecins du travail.

OBJECTIFS

- Evaluation des risques (document unique).
- Conseiller, former et accompagner les entreprises dans leur démarche d'évaluation des risques chimiques ou professionnels et de prévention.

PROGRAMME

- Analyse des risques chimiques et professionnels.
- Animation, coordination de projets ou de plans d'action collective. d'évaluation, de gestion et de réduction des risques.
- Mise en œuvre de la prévention pluridisciplinaire.





Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises.
- ERP – IOP.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

L'Assistance à **Maîtrise d'Ouvrage** consiste à **représenter le maître d'ouvrage** lors d'une opération de construction neuve ou de réhabilitation, auprès de **maîtres d'œuvre** et **des entreprises intervenant sur le chantier**.

Nos qualifications :

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Certificat technique incendie du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.
- Coordinateur SSI.

OBJECTIFS

- Assurer l'interface entre le maître d'ouvrage et les installateurs dans le domaine de la sécurité incendie.
- Assister le maître d'ouvrage dans la définition des besoins techniques liés à la sécurité incendie.
- Réaliser l'analyse de la valeur pour optimiser les coûts.

PROGRAMME

- Rédaction et analyse de cahiers des charges.
- Analyse de conformité des études techniques et économiques des installateurs.
- Surveillance des phases chantier.
- Elaboration et participation aux essais de performance et de réception des moyens de secours.



Etablissements concernés :

- Tous types d'entreprises.
- ERP – IOP.
- ICPE.
- Sites industriels et nucléaires.

Nos qualifications:

- Officiers Anciens sapeurs pompiers de Paris,.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.
- DESS Droit de la Sécurité Civile et des Risques.



Interface avec les Autorités

Le chef d'établissement soumis à **une réglementation imposante** peut être amené à **justifier sa conformité** ou à **demander des dérogations** à différentes Autorités administratives (Inspection du Travail, DRIRE, ASN, Commission de Sécurité, Assureurs, Sapeurs Pompiers, ...).

OBJECTIFS

- Assister le chef d'établissement dans les relations avec ses Autorités de tutelle dans le domaine de la sécurité et de l'incendie.
- Elaborer les notices de sécurité.
- Définir des moyens compensatoires.
- Réaliser les demandes de dérogation à l'application d'une réglementation.
- Préparer et assister le chef d'établissement au passage des Commissions de sécurité.
- Elaborer les plans de traitement et les transferts aux assurances.

Cadre

Réglementaire :

- Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie
- Arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie
- Règlements départementaux de la DECI

Etablissements concernés :

- Commune
- Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nos qualifications:

- Officiers anciens sapeurs-pompiers de Paris,.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Brevet de prévention incendie.
- DESS Droit de la Sécurité Civile et des Risques.



Défense Extérieure Contre l'INCENDIE

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie (poteaux ou bouches d'incendie, points d'aspiration naturels ou artificiels). Ces aménagement sont appelés Point d'Eau Incendie (PEI).

OBJECTIFS

- Assister la Mairie ou l'intercommunalité dans la mise en œuvre de la DECI
- Etablir l'état des lieux des points d'eau incendie (PEI) de la commune ou de l'intercommunalité ainsi que de leurs capacités hydrauliques.
- Etablir l'adéquation entre l'échelle de risque définie par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) et les PEI.
- Etablir les écarts vis-à-vis des exigences du RDDECI.
- Proposer des solutions techniques et établir le Schéma Directeur Pluriannuel de mise en conformité
- Assister la mairie ou l'intercommunalité dans ses discussions avec le SDIS
- Finaliser le schéma communal de DECI



Cadre

Réglementaire :

- Arrêté du 2 Février 1993.
- Norme NF S61-932.



Coordination du Système de Sécurité Incendie (SSI)

Le Coordinateur SSI apporte son regard de spécialiste à tous les stades d'un projet de construction

Le Coordinateur SSI a un rôle stratégique. Il est le fondateur de la mise en sécurité bâimentaire appliquée aux fonctions de sécurité SSI.

Il a pour mission **d'assurer la cohérence technique et fonctionnelle du SSI** et de définir ses conditions de mise en œuvre pour le bâtiment ou l'établissement considéré, **conformément à la réglementation** en vigueur, **aux données contractuelles du programme**, et surtout **en adéquation avec l'exploitation du site**.

Nos qualifications :

- Coordinateur SSI.
- Agrément INSSI du CNPP.
- Certificat technique Incendie CNPP.
- Brevet de prévention incendie.

Le Coordonnateur SSI intervient à chacune des trois phases du projet :

PHASE CONCEPTION

- Etablissement du cahier des charges fonctionnel du SSI :
 - Catégorie SSI.
 - Organisation des zones.
 - Définition des liaisons.

PHASE REALISATION

- Suivi de chantier.
- Cohérence technique.
- Constitution du dossier d'identité SSI.
- Réception technique.

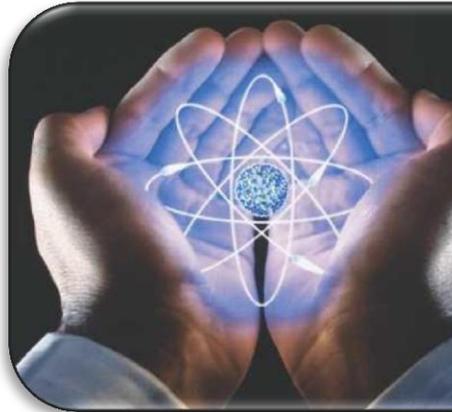
PHASE SUIVI

- Mise à jour du dossier d'identité.



Etablissements concernés :

- INB – INBS.
- ICPE.



Sûreté Nucléaire

L'ingénieur sûreté nucléaire est responsable de l'élaboration de dossiers réglementaires et de l'analyse des risques industriels appliqués au secteur du nucléaire. Il est chargé d'analyser, de rédiger et de vérifier des documents constituant les référentiels sûreté utilisés par les concepteurs et les exploitants nucléaires pour obtenir les autorisations nécessaires.

OBJECTIFS

- Ingénieur sûreté.
- Master 2 Ingénierie Traçabilité Développement Durable option Sûreté nucléaire.
- Licence physique et ingénieries, parcours physique.
- Identification et évaluation des risques et des impacts en matière de sécurité.
- Recommandations associées aux fonctions de sûreté, à l'exploitation et à l'environnement.
- Elaboration et rédaction des études de sûreté en phases de conception, d'exploitation, de modification et en fin du cycle de vie.
- Analyse des situations incidentelles ou accidentelles.
- Rédaction et mise à jour des dossiers de sûreté (RGE, ...).
- Pilotage de l'instruction des dossiers de sûreté, des réponses à recommandations auprès des Autorités de Sûreté.
- Reporting et présentations au responsable de projet ou aux représentants exploitants ou concepteurs.



Domaines d'application :

- Tous types d'entreprises dont sites industriels et sites nucléaires.

Préparation aux Certifications :

- ISO 14001.
- OHSAS 18001.

Nos qualifications :

- Ingénieur PRI.
- DUT Hygiène et Sécurité.

**Réalisation
des prestations
Français / Anglais.**



Prévention des Risques Industriels (PRI)

L'ingénieur PRI est un généraliste de la gestion des risques, capable de traiter aussi bien **les questions de sécurité et santé de l'homme au travail** que celles relatives **aux risques industriels et environnementaux**. Il présente un ensemble de connaissances équilibrées en sciences de l'ingénieur et sciences de la vie, et possède une forte compétence sur **les aspects réglementaires, les systèmes de management** ainsi **que les aspects relationnels et humains**.

SECURITE / SANTE AU TRAVAIL

- Evaluation des risques professionnels.
- Evaluation du risque chimique.
- Réalisation de document unique.
- Etude de poste de travail.
- Etude acoustique.
- Sensibilisation à la sécurité.

SURETE INDUSTRIELLE ET NUCLEAIRE

- Réalisation d'études d'impact.
- Réalisation d'études de danger.
- Etudes de conformité à la réglementation.

(Installations Nucléaires de Base,
Installations Classées pour la
Protection de l'Environnement)

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

- Etudes des impacts environnementaux.
- Bilan carbone.
- Plan de surveillance environnemental.
- Sensibilisation à l'environnement.